

Les aides financières pour accompagner les entreprises vers plus de sobriété et de biodiversité



Plan de résilience 2023-2024 du bassin Loire-Bretagne

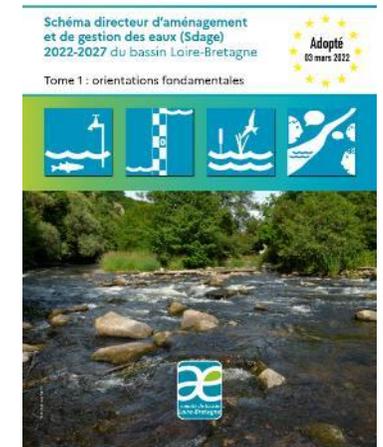


Le 11e programme d'intervention révisé à mi-parcours

Un programme révisé à mi-parcours pour prendre en **compte le nouveau Sdage 2022-2027**

Une révision centrée sur **la stratégie d'action en matière de gestion quantitative de l'eau et d'adaptation au changement climatique** pour les années 2022-2024 autour de 5 leviers d'actions :

- Résilience des milieux : solutions fondées sur la nature
- Sobriété des usages
- Partage des prélèvements en eau entre les différents usages
- Retour à l'équilibre pour les masses d'eau en déficit
- Sécurisation de la distribution en eau potable



11^e programme d'intervention révisé à mi-parcours des mesures exceptionnelles

Un programme marqué par la mise en place de **mesures exceptionnelles** en réponse aux crises successives :

- **En 2021** en réponse aux conséquences économiques de la crise sanitaire : **plan de relance/plan de reprise**
- **En 2022** révision du programme, lancement du premier **plan de résilience gouvernemental** et hausse des coûts plafond
- **En 2023** lancement du **plan de résilience 2023-2024** suite à la sécheresse 2022, mise en place du **fonds vert** pour accélérer la transition écologique

Actualités - Fonds vert et Plan de résilience

Fonds vert 2023 (Etat)

55 millions d'euros pour la renaturation et la biodiversité

3 axes d'intervention et 14 mesures finançables
en faveur de la transition écologique

Une gestion déconcentrée au niveau des préfets de
région et de département

Gestion des mesures renaturation en ville et stratégie
nationale biodiversité par l'agence de l'eau avec
délégation des crédits par les préfets de Région

DS nationale fonds vert

Plan de résilience 2023-2024 (Agence)

100 millions d'euros/an

5 leviers d'actions

Des modifications du 11^{ème} programme pour
accroître les interventions = augmentation et
bonification des taux, suppression de
certaines conditions d'éligibilité
(*modification des fiches actions*)

+

4 Appels à Projets ouverts du 1^{er} avril à fin
décembre 2023

DS Agence

Plan de résilience

Lancement d'un plan de résilience 2023-2024

- ⇒ Dans le prolongement de la révision du 11^e programme et de la **sécheresse** 2022 révélateur du **dérèglement climatique** : nécessité d'accélérer les actions à entreprendre pour anticiper la situation future.
- ⇒ Dans ce contexte, lancement d'un **plan de résilience du bassin Loire-Bretagne 2023-2024** pour amplifier l'action de transition écologique
- ⇒ Il comporte deux volets :
- **un volet stratégique** avec le retour d'expérience de la sécheresse 2022 et l'actualisation du plan d'adaptation au CC
 - **un volet opérationnel** rappelant les actions d'ores et déjà mobilisables dans le 11^e programme d'intervention et les propositions permettant d'accroître les actions en faveur de la résilience autour de **5 leviers d'action**



Levier 1	résilience des écosystèmes aquatiques et marins
Levier 2	Sobriété des usages
Levier 3	Partage des prélèvements en eau
Levier 4	Retour à l'équilibre des secteurs en déficit
Levier 5	Sécurisation de l'alimentation en eau potable

Plan de résilience

Lancement d'un plan de résilience 2023-2024

- ⇒ Ce plan de résilience est conçu pour **accroître les interventions** en faveur des territoires en :
- Relevant certains taux d'aide du 11^e programme en vigueur
 - Ajoutant des aides,
 - Lançant des appels à projets en faveur de la résilience des territoires,
 - Proposant un dispositif spécifique « sur mesure » pour accompagner les collectivités qui se sont trouvées en rupture d'alimentation en eau potable.
- ⇒ **4 appels à projets** ouverts du **1^{er} avril au 31 décembre** pour
- la renaturation des villes et villages,
 - La sobriété des collectivités et des entreprises,
 - la reconquête de la biodiversité,
 - le remplacement des conduites d'eau potable fuyardes.

Des mesures qui s'inscrivent pleinement dans les objectifs du plan eau pour une gestion résiliente et concertée de l'eau

100 millions € supplémentaires dès 2023

Plan de résilience volet opérationnel



Résilience des milieux

Accélérer la restauration des milieux humides

Gestion des eaux pluviales intégrée à l'urbanisme durable

Déploiement des pratiques agro-écologiques



Sobriété des usages

Réduction des consommations par la recherche de baisse de la dépendance à l'eau

Réduire les fuites dans les réseaux d'eau potable



Partage de la ressource

Assurer un dialogue et une concertation sur les territoires

Améliorer la connaissance dans le cadre du changement climatique

Lancer les études stratégiques sur le bassin Loire-Bretagne



Sécurisation AEP

Élaborer ou réviser des schémas départementaux d'alimentation en eau potable

Accompagner les collectivités (difficultés AEP) = mise en œuvre d'un accord de résilience

Plan de résilience Communication

3 webinaires les 11 et 12 mai à destination des bénéficiaires format court 1h30

- **Entreprises**, leviers 1 résilience des milieux et 2 sobriété
- **Collectivités** : leviers 1 résilience des milieux (infiltration), 2 sobriété et 3 sécurisation de l'alimentation en eau potable
- **Collectivités, gestionnaires d'espaces** (parcs, conservatoires,..) : levier 1 résilience des milieux





Sobriété et biodiversité, l'agence de l'eau Loire-Bretagne accompagne les ENTREPRISES face aux effets du dérèglement climatique



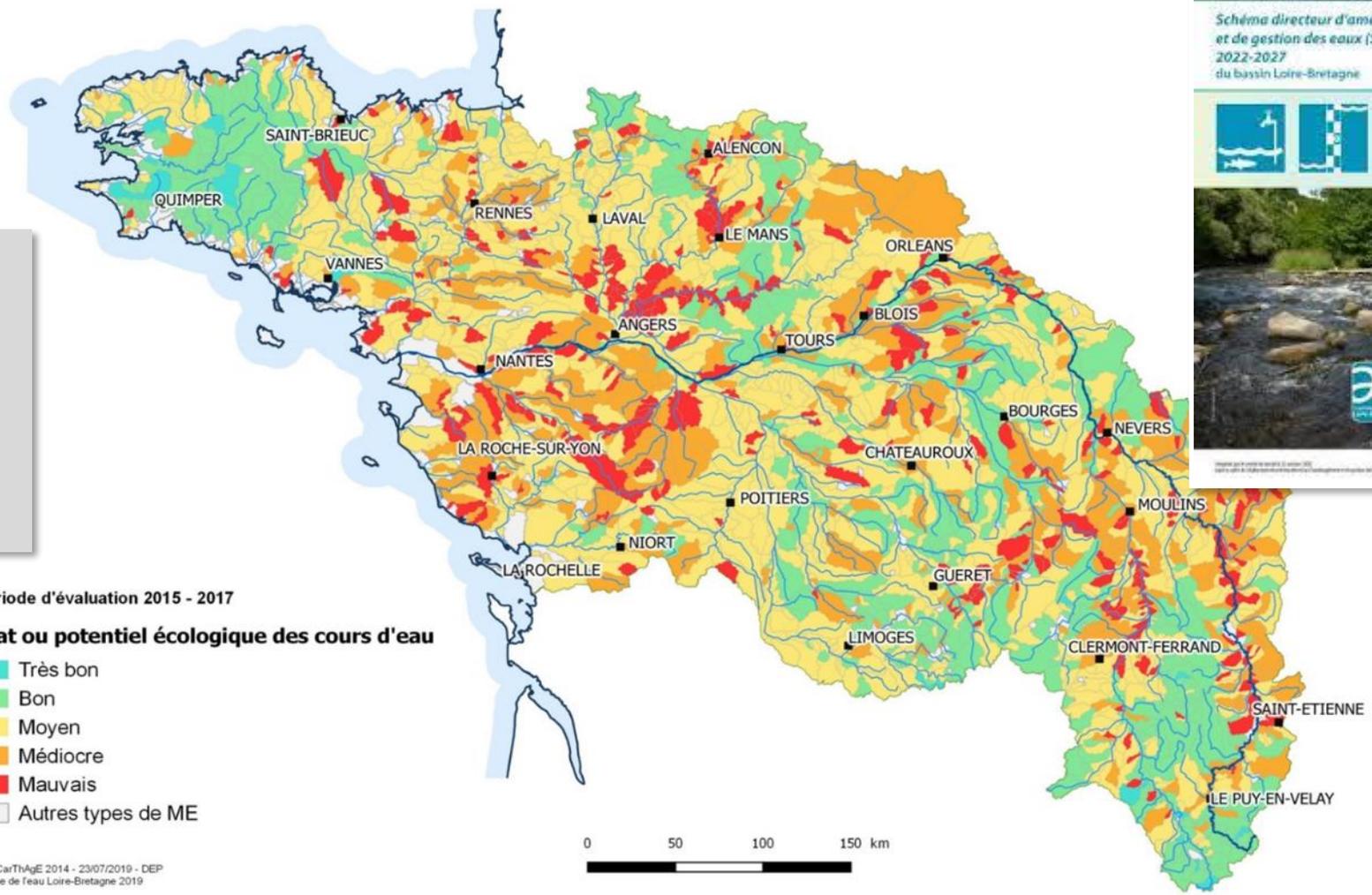


Les grands défis environnementaux

- Atteindre le bon état des eaux d'ici à 2027
- S'adapter au dérèglement climatique



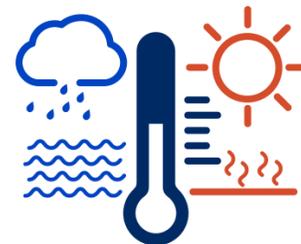
Etat des lieux 2019
24% des cours d'eau en bon ou très bon état écologique



Les conséquences du dérèglement climatique sur l'eau en Loire-Bretagne



**Sécheresses +
longues
et + intenses**



**EAU =
un des principal
marqueur du
changement climatique**



**Précipitations
extrêmes
+ fréquentes
et + intenses**

- **+1,6°C*** en moy T° eaux superficielles
 - ↗ eutrophisation
 - ↗ évaporation
- **-10 à -40%*** débits moyens des cours d'eau

- **Lessivage** des sols / **saturation** des réseaux d'assainissement
- ↗ **pollutions rejetées** au milieu récepteur sans traitement
- **De -20% à -40%*** de recharge des nappes

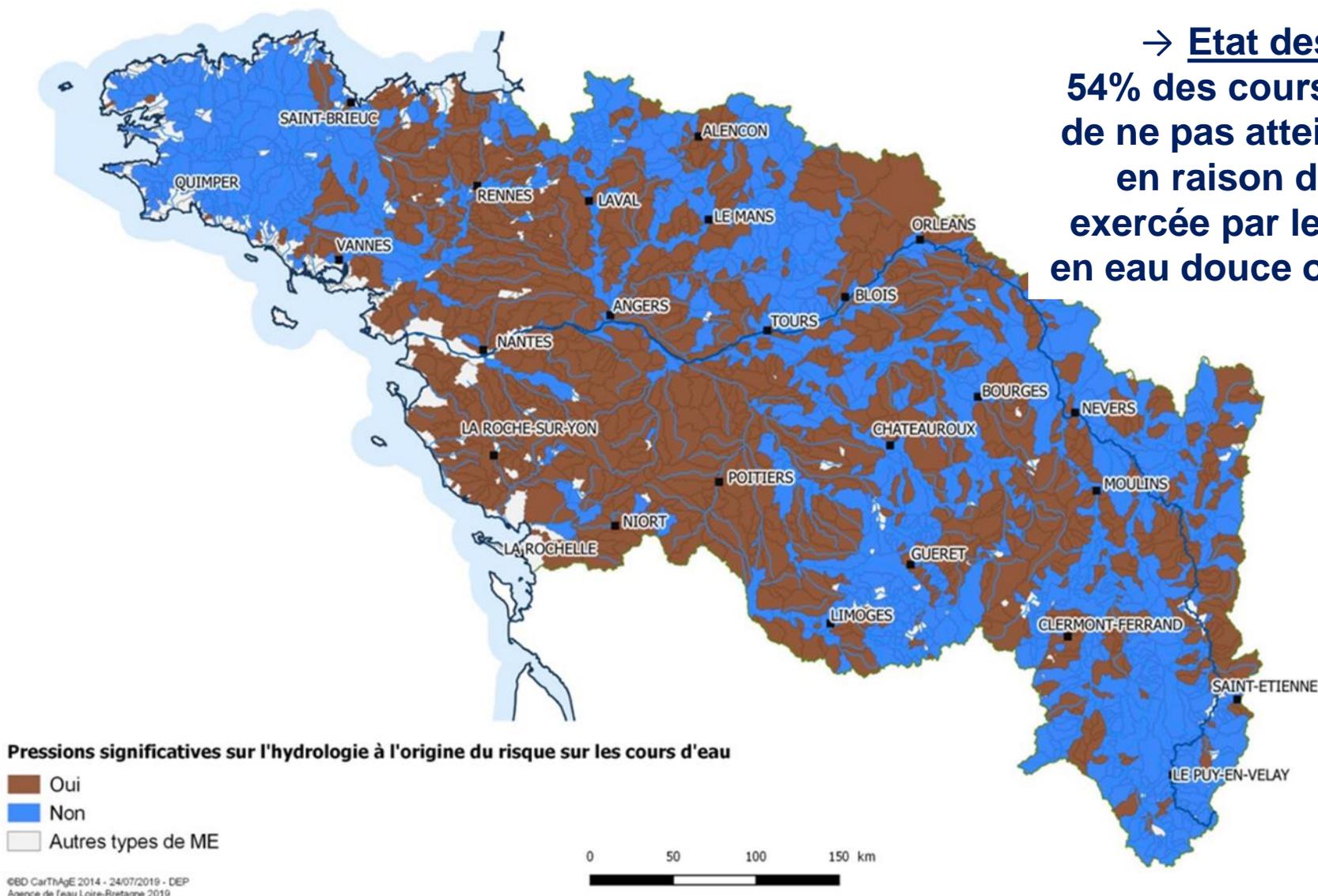
- ↘ **acceptabilité des milieux** vis-à-vis des pollutions

**Conséquences directes
sur les populations/ agriculteurs/ entreprises**



Le risque de non atteinte du bon état causé par les prélèvements sur les masses d'eau

→ Etat des lieux 2019
54% des cours d'eau risquent de ne pas atteindre le bon état en raison de la pression exercée par les prélèvements en eau douce ou en nappe libre

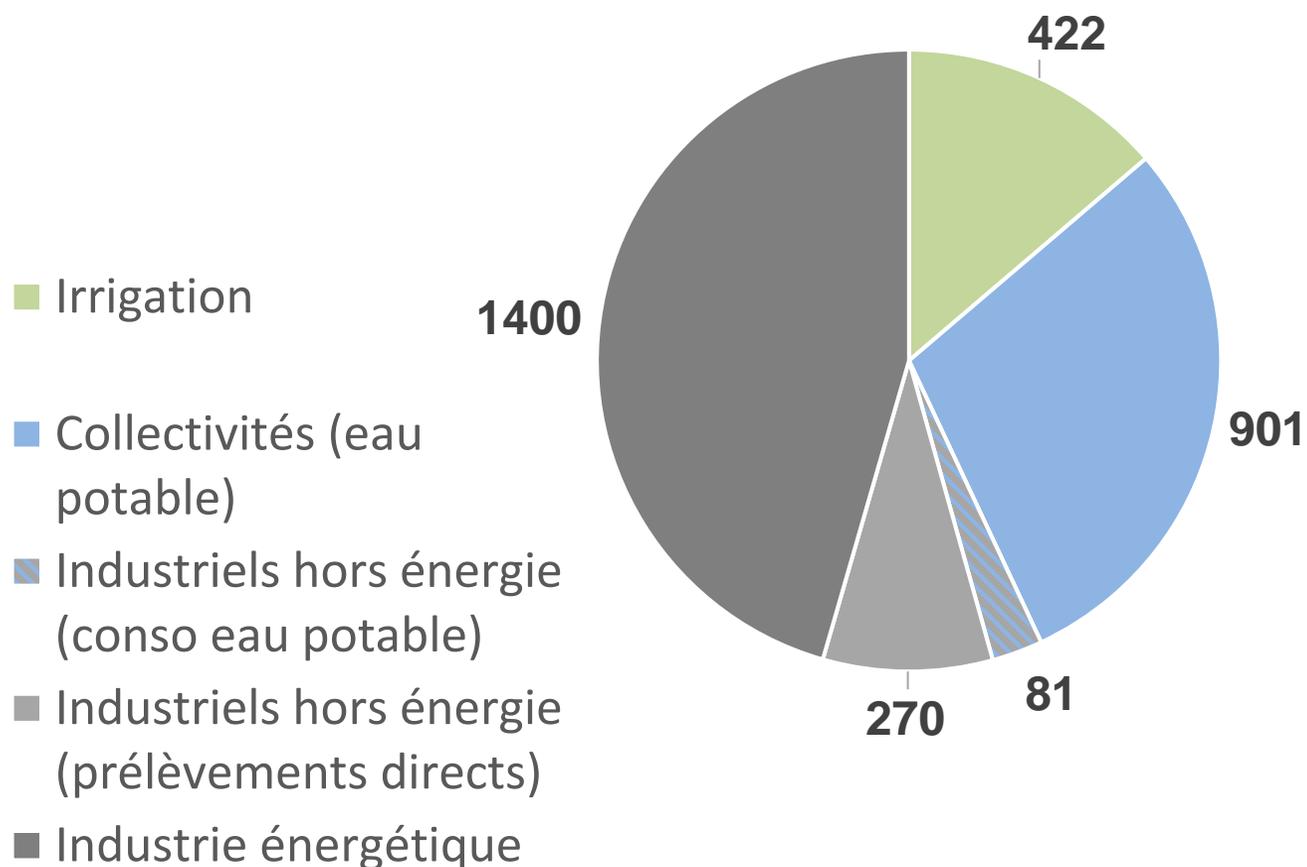




État des lieux des prélèvements sur le bassin Loire-Bretagne

→ Répartition annuelle des prélèvements par grandes catégories d'usagers

(données redevances 2020-2021-2022 de l'AELB en M de m³)



Prélèvements industriels directs milieu naturel : 1.67 milliards m³/ an (dont 1.4 milliards m³ pour l'industrie énergétique)
+
Eau potable consommée 81 M m³
=
351 Mm³ d'eau prélevés par l'industrie chaque année (hors énergie)



État des lieux des prélèvements sur le bassin Loire-Bretagne

→ L'enjeu lié à l'industrie énergétique

EN DIRECT DES BARRAGES

Naussac
Taux de remplissage

Le 27/02/2023 à 09:00
Cote de la retenue : 929 m NGF (Volume = 61,68 Mm³)
Suivi de l'évolution de la cote sur le site vigicrue
Suivi du soutien de l'étiage ici



<https://www.eptb-loire.fr/en-direct-des-barrages/>

Retenues de Naussac et Villerest

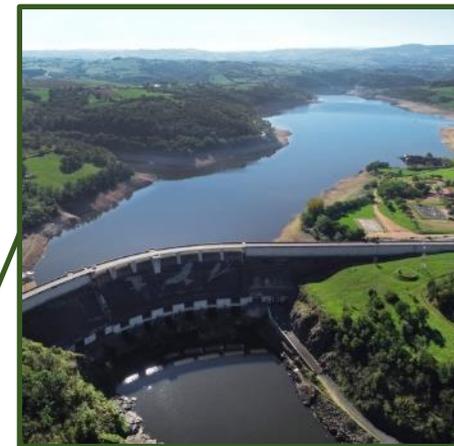
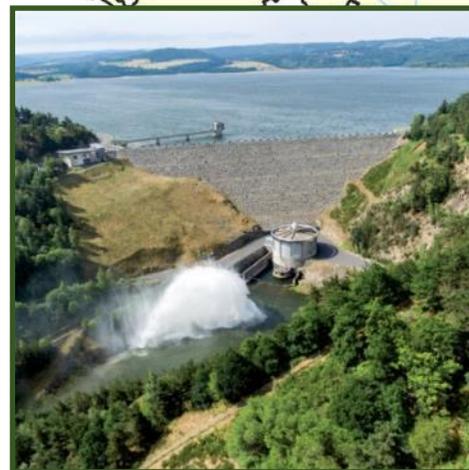
Centrales électriques

Apport du soutien d'étiage 2019

Prélèvements

- EAU POTABLE
- INDUSTRIE
- IRRIGATION

Naussac
Construit en 1982/
volume = 190 M3
sur 1050 ha



Villerest
Construit entre 78 et 1984/
volume utile = 167 Mm³
sur 770 ha

0 75 150 km

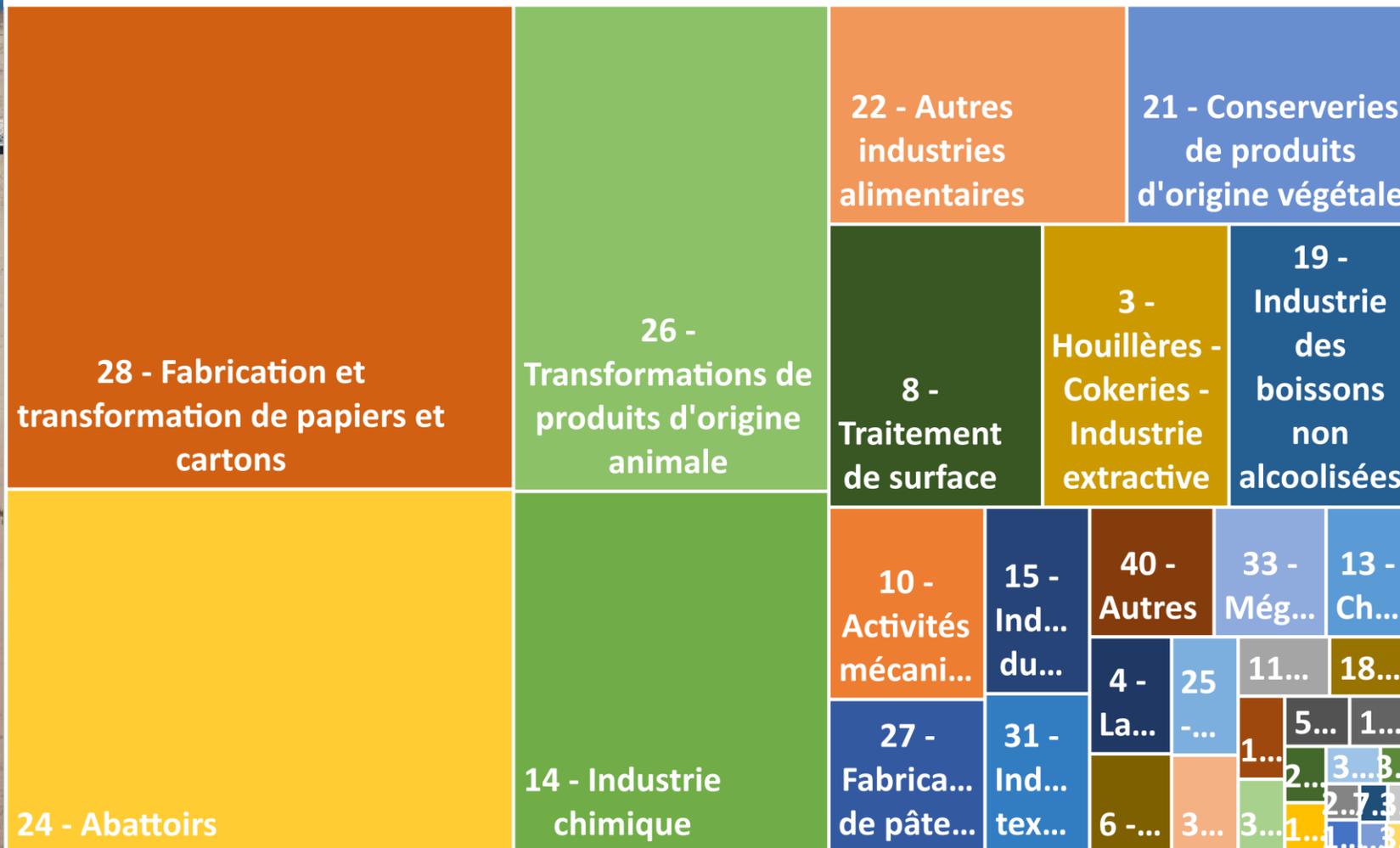
Source : Rapport sur les impacts étiage 2019 - Etablissement public Loire



État des lieux des prélèvements sur le bassin Loire-Bretagne



→ Répartition des consommations d'eau par secteurs d'activités (hors énergie)



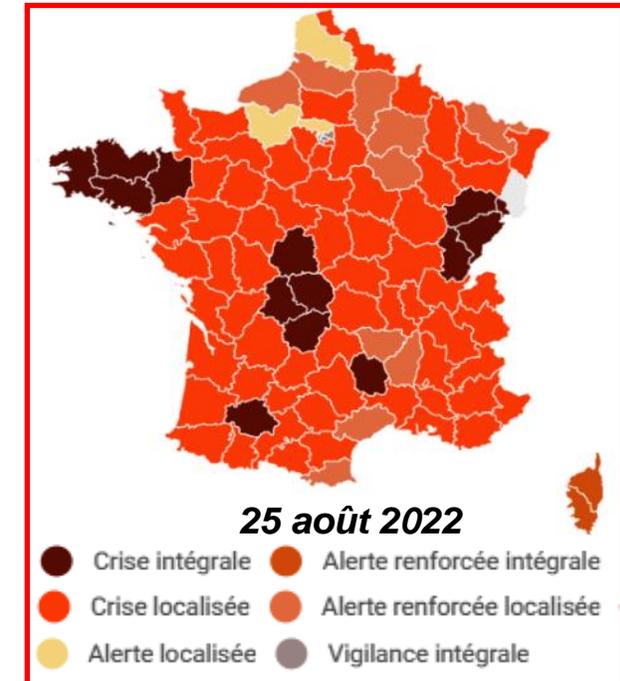
> 80 Mm³ consommés par l'industrie agro (dont 31 Mm³ pour industrie laitière) et environ 43 Mm³ par les activités de fabrication et de transformation de papiers et cartons

Les conséquences de la sécheresse 2022 sur les acteurs économiques

→ Actions déployées

- Forte réduction voire arrêt de certaines **activités « utilitaires »** du type nettoyage extérieur des camions
- Quelques **arrêts de production** (rares) pour certains **gros consommateurs**
- **Projets de réduction des prélèvements d'eau** (optimisation des process, recyclage, etc.) et de diversification des ressources, parfois sous l'impulsion de démarches territoriales

***A noter :** Inspections ciblées concernant le respect des obligations réglementaires en matière de prélèvement et de rejet*



Pour agir : le 11^e programme d'intervention



2,334 MM d'€ sur 6 ans dont environ 120 M d'€ destinés aux acteurs économiques non agricoles

Pour agir : le plan de résilience



**PLAN de résilience EAU du bassin
Loire-Bretagne adopté le 14 mars 2023
≈ 100 M d'€ pour 2023**

Le plan de résilience EAU du bassin Loire-Bretagne = une déclinaison du PLAN EAU gouvernemental

→ Mesures du plan eau ciblant notamment ou exclusivement les acteurs économiques non agricoles





SOBRIÉTÉ DES USAGES



RAPPEL OBJECTIF 11^e PROGRAMME

11^e P



Entre 1,5
et 6 M€
d'aides/an
depuis
2019

→ En priorité, **réduire** les consommations d'eau sur tout le bassin (amélioration des process, réutilisation des eaux non conventionnelles **pour ses propres usages** dont eaux de process et eaux pluviales, etc.)

ACTION SANS REGRET =
préalable à toute autre action

Jusque fin 2023
Appel à projets **30 M€**
Sobriété des usages



TAUX D'AIDE

→ ~~50%~~* **70%** : études et travaux de réduction des consommations en eau *et communication/ animation dans le cadre d'opérations collectives de réduction des consommations* et **80%** en zones de répartition des eaux

* Dans la limite de l'encadrement européen des aides d'Etat

Appel à projets sobriété des usages Réduire la dépendance à l'eau pendant les vacances

 30 M €

ACTIONS ÉLIGIBLES : Démarches individuelles ou opérations collectives qui visent à réduire les consommations en eau

- Etudes, équipements y compris auprès des particuliers, travaux d'économie d'eau,
- Animation, sensibilisation et communication

PORTEURS DE PROJET ELIGIBLES : maitres d'ouvrages privés et publics non agricoles

MODALITES D'AIDES

- Coût de référence = 20 € / m³ économisés (sauf si analyse gain-efficacité)
- 70% (80% en zone de répartition des eaux)



**+ 200 projets individuels ou collectifs
3 M m³ d'eau économisés**

PROJET REALISE

→ [Brasserie Lancelot /
Le Roc-St-André \(56\)](#)

RETOUR A L'ÉQUILIBRE DES MASSES D'EAU EN DÉFICIT



RAPPEL OBJECTIFS 11^e PROGRAMME

Lorsque les économies d'eau ne suffisent pas

→ **Substituer** les prélèvements les plus impactants par d'autres ressources

→ **Réutiliser** les eaux non conventionnelles en remplacement des prélèvements existants pour d'autres usages (irrigation agricole, arrosage d'espaces verts, etc.)

TAUX D'AIDE

→ **50 %*** : études et travaux

** Dans la limite de l'encadrement européen des aides d'Etat*



Vigilance sur les autres impacts environnementaux :

- **Consommation d'énergie**
- **Baisse des débits dans les cours d'eau à l'étiage**

RÉSILIENCE DES MILIEUX

Gérer les eaux pluviales à la source



RAPPEL OBJECTIFS 11^e PROGRAMME

→ Réduire l'impact de la pollution **pluviale** sur les systèmes d'assainissement et sur les milieux naturels

OBJECTIF RESILIENCE COMPLEMENTAIRE

→ Renaturer les espaces urbanisés = rafraichir

*en gérant l'eau pluviale **au plus près de là où elle tombe, sans tuyau et par des techniques végétalisées***

Jusque fin 2023
Appel à projets **20 M€**
Renaturation des villes et villages



11^e P

Près d'1 M€ d'aides en 2022

MODALITÉS D'AIDE

→ 30%* : traitement pluvial (si usages sensibles)

→ ~~50%*~~ **70%*** : études/travaux **infiltration à la source** (réseaux unitaires et séparatifs) et montant-plafond ~~33€/m²~~ **110 €/ m²** et **80%** pour les petites entreprises

* Dans la limite de l'encadrement européen des aides d'Etat

RÉSILIENCE DES MILIEUX

Restaurer les milieux aquatiques et la biodiversité



RAPPEL OBJECTIFS 11^e PROGRAMME

→ Corriger les altérations constatées sur les **cours d'eau et zones humides en secteur urbanisé**

→ Restaurer la **continuité écologique**

→ Lutter contre l'érosion de la **biodiversité** des milieux aquatiques

Jusque fin 2023
Appel à projets **20 M€** 
Renaturation des villes et villages

TAUX D'AIDE

→ ~~50%*~~ ~~70%~~ : études / travaux restauration cours d'eau et zones humides
et 80%* pour les petites entreprises

100%* si effacement d'ouvrages privés

→ ~~50~~ ~~à~~ ~~70%*~~ : études / travaux **continuité écologique**

Jusque fin 2023 
Appel à projets **4 M€**
Reconquête de la biodiversité

* Dans la limite de l'encadrement européen des aides d'Etat

Appel à projets renaturation des villes et villages (*pluvial et restauration cours d'eau/ zones humides en zone urbanisée*)



20 M €

ACTIONS ELIGIBLES : études/ travaux /animation /sensibilisation en faveur de la renaturation des espaces urbanisés participant à la reconquête de l'état des eaux et à la résilience face aux effets du dérèglement climatique

- Travaux de **restauration de cours d'eau / de zones humides** et de leurs fonctions y compris en tant que zones naturelles d'expansion de crue
- Travaux permettant la **gestion des eaux pluviales via des techniques végétalisées**
- **Etudes** d'état des lieux / diagnostic /conception / AMO / études socio-économiques
- **Communication / animation** de démarches pour impliquer citoyens, salariés, agents
- **Acquisition foncière** nécessaire au projet

PORTEURS DE PROJET ELIGIBLES : maitres d'ouvrages privés et publics

Appel à projets renaturation des villes et villages (*pluvial et restauration cours d'eau/ zones humides en zone urbanisée*)

 20 M €

→ Restaurer les milieux aquatiques

→ Gérer les eaux pluviales



Appel à projets renaturation des villes et villages (*pluvial et restauration cours d'eau/ zones humides en zone urbanisée*)



20 M €

MODALITES NOUVELLES PAR RAPPORT AU 11^e PROGRAMME

- **Taux d'aide de 70 à 80%** pour collectivités en Zone de revitalisation rurale (ZRR) et pour les petites entreprises
- Eaux pluviales : **montant plafond = 110 €/m² sans condition liée à l'existence d'un enjeu sanitaire ou de débordements de réseaux**
- Cours d'eau / zones humides : **aides possibles hors contrat territorial + plafonnement des dépenses annexes au montant des travaux de restauration**
- **Aides hors encadrement pour travaux non liés au système productif ou n'apportant pas d'avantage concurrentiel**



**+ 100 projets de pluvial
250 000 m² déconnectés**

PROJET EN COURS

→ [Alstom La Rochelle / ONG Bleu Versant « Sous le bitume, l'Océan! »](#)

RÉSILIENCE DES MILIEUX

AAP Reconquête de la biodiversité

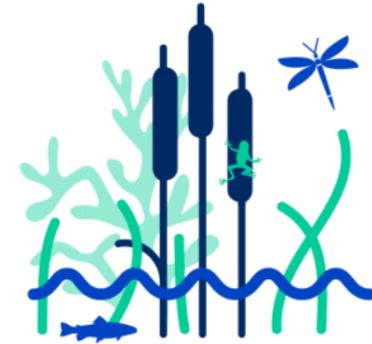


→ Les projets doivent :

- être coordonnés avec les démarches de biodiversité qui peuvent avoir été mises en place sur le territoire ;
- s'inscrire dans une logique de corridor écologique.

→ Les objectifs :

- Reconquête de la biodiversité avec des actions opérationnelles ;
- Réhabilitation ou amélioration des corridors écologiques ;
- Résilience des milieux et préservation à long terme.



RÉSILIENCE DES MILIEUX

AAP Reconquête de la biodiversité



Du 1^{er} avril à fin décembre 2023
au fil de l'eau

4 M d'€

Travaux éligibles : études, travaux

- *Les opérations de restauration des écosystèmes en mauvais état ;*
- *Les opérations de restauration de milieux remarquables (N 2000, ZNIEFF etc.) ;*
- *La plantation de haie ou la création ou la restauration d'un réseau bocager ;*
- **L'accompagnement des entreprises dans leur démarche de création d'espace refuge.**

Maitres d'ouvrages **publics, privés**
Taux d'aide **70%**

Appel à
projets

Biodiversité

PLAN DE RÉSILIENCE
EAU Loire-Bretagne



RÉSILIENCE DES MILIEUX

AAP Reconquête de la biodiversité



Du 1^{er} avril à fin décembre 2023
au fil de l'eau

**A titre d'exemple d'opérations financées
sur le site des entreprises :**

Restauration/création de mares ;
Création/restauration de haie si présence d'espèces inféodées
aux milieux aquatiques.

Appel à
projets

Biodiversité

PLAN DE RÉSILIENCE
EAU Loire-Bretagne

LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS



Pas une mesure en tant que telle du plan de résilience mais enjeux quantitatifs et qualitatifs intimement liés

RAPPEL OBJECTIFS 11^e PROGRAMME

→ Maîtriser et réduire les pollutions dues aux **micropolluants en privilégiant la réduction à la source**

→ Résorber les derniers foyers de pollution classiques ou **macropolluants en ciblant les masses d'eau dégradées soumises à des pressions importantes (par temps sec et/ou par temps de pluie) et celles faisant l'objet d'usages sensibles** (baignade, conchyliculture, pêche à pied)

TAUX D'AIDE

→ **30%*** : traitement macropolluants acteurs non prioritaires

→ **50%*** : traitement micropolluants / macro acteurs prioritaires

→ **70%*** : études/ réduction micro à la source

** Dans la limite de l'encadrement européen des aides d'Etat*

Entre 6 et 15 M € d'aides/ an depuis 2019

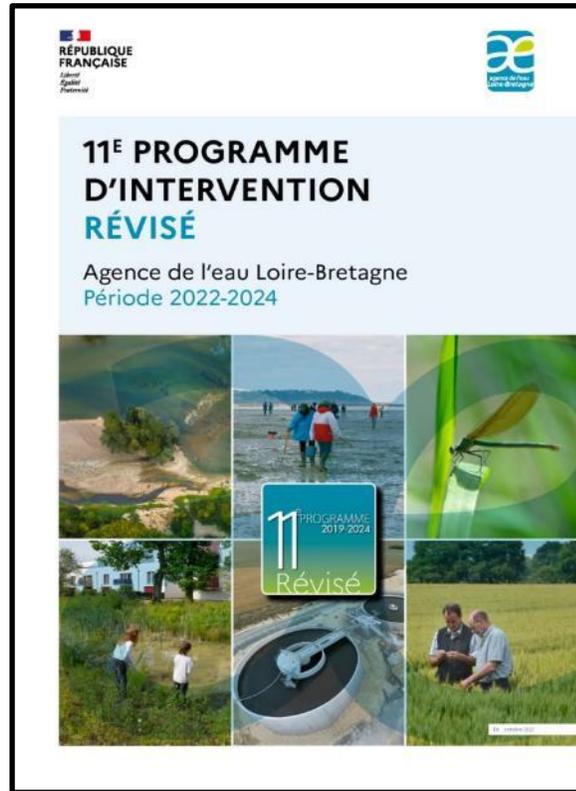




Nos dispositifs d'aide sur le site « aides et redevances » de l'agence de l'eau



→ Le 11^e programme d'intervention



→ Le plan de résilience eau du bassin Loire-Bretagne



Toutes les informations disponibles en ligne :

- Règlements
- Lien la plateforme « Démarche simplifiée »

<https://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr>



Pour toutes questions, précisions : vos contacts en délégations



Merci pour votre attention.

Pour aller + loin en images...

- **Conserverie Groix et nature (Groix)** : <https://youtu.be/Em7ik6NXzFg>
- **Atelier V (Vannes)** : <https://youtu.be/1Cx7IXXfbGU>
- **Ardo (Gourin)** : <https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home/espace-multimedia-1/contenu-multimedia/video/industrie-artisanat/contenu1/ardo-sa--gestion-globale-de-leau-une-strategie-pour-sadapter-au.html>

